

**NOM DE LA COLLECTIVITE :****LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****MAIRIE DE SAINT JOSEPH****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement :** Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme DEMUYTER Valerie 10320 MAIRIE DE SAINT JOSEPH MAIRIE DE SAINT JOSEPH	Agent spéc pal écoles mat 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps non complet (>= seuil CNRACL) à 29.00 h Depuis le 01-09-2018 (anc. 6 A 2 M 8 J)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 7ème échelon Depuis le 01-05-2024	Oui / <del>Non</del>		01/06/26 <del>01-01-2026</del>

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables

2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.

3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)

4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

*en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité*

Fabrice DUCRET



le 05/05/2026